

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

Le groupe Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Chiheb Ghanmi et M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.

Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2011
(Unité : en milliers de dinars)

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1	9 088	3 350
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	56 974	56 094
CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	497 571	451 690
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	58 332	59 012
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	23 581	23 174
VALEURS IMMOBILISEES	6	16 484	15 821
AUTRES ACTIFS	7	10 515	25 393
TOTAL ACTIF		672 545	634 534
CAPITAL	8	90 000	90 000
RESERVES	9	58 728	60 426
ACTIONS PROPRES		- 840	- 840
RESULTATS REPORTEES	10	4 496	4 436
RESULTAT DE L'EXERCICE	11	2 621	6 824
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		155 005	160 845
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	48 022	48 610
CAPITAUX PROPRES		203 027	209 455
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT		-	-
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	118 780	88 141
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	14	201 017	165 328
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	15	146 011	160 557
AUTRES PASSIFS	16	3 710	11 053
TOTAL PASSIF		469 518	425 079
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		672 545	634 534

Etat des engagements hors Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2011

(unité: en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
 <i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données		67 378	72 184
Crédits documentaires		31496	37 034
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 874	109 218
 <i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		28 673	41 416
Engagements sur titres		123	99
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		28 796	41 515
 <i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
Engagements de financement reçus		26 346	14 305
Garanties reçues		432 279	383 619
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		458 625	397 924

Etat de résultat consolidé
Exercice clos le 31/12/2011
(Unité : en dinars)

	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		42 581	41 991
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	17	30 893	31 408
COMMISSIONS (en produits)	18	5800	4660
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIERES	19	5 184	5 250
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	704	673
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		17 496	16 737
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	21	16 298	14 852
COMMISSIONS ENCOURUES	22	963	1397
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERC ET OPE. FINANCIERES	23	235	488
PRODUIT NET BANCAIRE		25 085	25 254
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-5 917	-1351
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		811	603
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	189	1233
FRAIS DE PERSONNEL	25	9111	7734
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	3506	4009
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	27	2 691	2576
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		4 859	11 421
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES		-64	72
IMPOT SUR LES BENEFICES	28	595	2810
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 200	8 683
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
PERTES EXTRAORDINAIRES			
SOCIETES MISES EN ECQUIVALENCE		368	236
AMORTISSEMENT DU GOODWILL	29		
PART DES MINORITAIRES		1947	-2 095
RESULTAT NET		2 621	6824

Etat de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2011
(Unité : en milliers de dinars)

ACTIVITE D'EXPLOITATION	2011	2010
Produits d'exploitation bancaires encaissés	43 511	44 179
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-16 079	-20 149
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	0	0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-19 013	-97 015
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	53 063	-36 883
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-9 969	-11 523
Autres flux d exploitation	3 175	-1 964
Impôts sur les sociétés	-3 478	-2 844
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	51 210	-126 199
 ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 569	1 996
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-71 201	-32 700
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-4 709	-1 522
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-74 341	-32 226
 ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	96 086	67 584
Emission d'emprunts obligataires	-27 318	-17 830
Augmentation/diminution ressources spéciales	-3 445	-15 407
Remboursement d'emprunts sur le marché public	12 315	6 894
Placements	-7 412	-4 532
Dividendes versés / Encaissés		
	70 226	36 709
 Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	47 095	-121 716
Liquidités et équivalents en début de période	42 728	86 354
Liquidités et équivalents en fin de période	89 823	-35 362

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	100%	Filiale	intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	financier	100%	Filiale	intégration globale	99,93%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	touristique	87,43%	Filiale	intégration globale	87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,67%	Associée	mise en équivalence	43 ,67%
Tuniso Emiratie Sicav (TES) *	financier	26.92%	Filiale	intégration globale	20.80%

*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les «actifs courants» (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les «actifs compromis» (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste «agios réservés». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts. La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contre partie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

5.5.2- Provision collective :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs nécessitant un suivi particulier.

Cette provision a été calculée en supposant que les entreprises économiques affectées ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien ont été normalement classés et provisionnés.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 2 587 KDT.

5.5.3-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en Dinars)***NOTE 1: CAISSE AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 9 088 KDT contre 3 350 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	9088	2 696
SICAV		654
Total	9 088	3 350

NOTE 2: CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 56 974 KDT contre 56 094 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	56 351	55 649
CTEI	3	23
RR	87	82
SICARBTE	20	302
SICAV	36	37
SNVV	477	1
IG	-	-
Total	56 974	56 094

NOTE 3: CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 497 570 KDT contre un solde net de 451 690 KDT au 31/12/2010 :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	495 879	431 109
RR	77	20 149
SNVV	1 079	147
SICARBTE	535	285
IG		
Total	497 570	451 690

NOTE 4: POTEFEUILLE TITRES COMMERCIALES

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 58 332 KDT à la date du 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	8725	4084
CTEI	173	836
RR		51
SICARBTE	10	-
SICAV	49 424	54 041
IG	-	-
Total	58 332	59 012

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Société	31/12/2011	31/12/2010
AGHIR	961	592
BTE	9529	8 985
CTEI	4929	4689
INI		216
RR	-208	0
SICARBTE	8370	8692
SICAV	0	0
IG		
Total	23 581	23 174

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2011 un solde net de 16 484 KDT se détaillant comme suit :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	12 151	11 217
CTEI	264	284
RR	380	288
SICARBTE	0	-
SICAV	21	37
SNVV	3 666	3 995
IG	-	-
Total	16 484	15 821

NOTE7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 10 515 KDT contre 25 395 KDT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	8 444	15496
CTEI	127	87
RR	3 619	5020
SICARBTE	142	272
SICAV	54	-633
SNVV	-1 995	5153
IG	124	-
Total	10 515	25 395

NOTE 8: CAPITAL

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RESERVES

Société	31/12/2011	31/12/2010
AGHIR	-1 429	-1 687
BTE	42 522	42 657
CTEI	1 386	1286
INI		-195
RR	29 136	28 063
SICARBTE	279	153
SICAV	-3676	-2 783
SNVV	-9 490	-7 068
IG	0	0
Total	58 728	60 426

NOTE 10: RESULTATS REPORTEES

Société	2011	2010
BTE	4 496	4 436
Total	4 496	4 436

NOTE 11: RESULTAT DE L'EXERCICE

Société	31/12/2011	31/12/2010
AGHIR	368	257
BTE	1 593	6 817
CTEI	-640	-189
INI		-21
RR	-7	-636
SICARBTE	-39	77
SICAV	673	460
SNVV	464	59
IG	209	
Total	2 621	6824

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTERETS DES MINORITAIRES

Société	31/12/2011	31/12/2010
RR	7	71
SICARBTE	0	0
SICAV	48 207	48 476
SNVV	-192	63
Total	48 022	48 610

Note 13 : DEPÔTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	113 715	88 141
SNVV	5 065	
Total	118 780	88 141

NOTE 14: DEPÔTS ET AVOIRS DE LA CLENTELE

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	200 992	165 166
RR	25	162
IG		
Total	201 017	165 328

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	148 077	154 548
RR	270	153
SICARBTE	-793	4251
SNVV	-1543	1605
IG	0	0
Total	146 013	160 557

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	-10 430	-10398
Aghir	2022	
CTEI	4 908	4 806
RR	-2261	1953
SICARBTE	-12 111	-8 152
SICAV	16 461	13 490
SNVV	5 121	9 354
Total	3 710	11 053

NOTE 17: INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	30 572	30 127
CTEI	1	2
RR	-174	4
SICARBTE	-197	71
SICAV	-9	0
SNVV	700	1 202
IG	0	0
Total	30 893	31 408

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	5 171	4 190
RR	390	420
SICARBTE	237	48
CTEI	2	2
IG	0	0
Total	5 800	4660

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OP D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	2065	1 446
CTEI	32	431
RR	88	271
SICARBTE	0	0
SICAV	2999	3 102
Total	5 184	5 250

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	573	577
CTEI	83	32
RR		0
SICARBTE	48	64
Total	704	673

NOTE 21: INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	16144	14 393
CTEI		-
RR	30	17
SICARBTE	57	99
SNVV	151	343
IG	-85	
Total	16 297	14 852

NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUS

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	961	1 385
CTEI	2	12
RR	-	-
IG		
Total	963	1 397

NOTE 23: PERTES SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OP D'INVESTISSEMENT

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	-	-
CTEI	-	-
SICAV	235	488
Total	235	488

NOTE 24: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	16	121
CTEI	31	27
RR	162	1122
SICAV		1
SICAR BTE	-20	-38
Total	189	1 233

NOTE 25 : FRAIS DE PERSONNEL

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	8379	7 100
CTEI	125	66
RR	570	554
SICARBTE	0	4
SICAV	12	10
SNVV	25	
Total	9 111	7 734

NOTE 26 : CHARGES GENERLES D'EXPLOITATION

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	3422	3407
CTEI	183	320
RR	-95	148
SICARBTE	9	87
SICAV	98	17
SNVV	13	30
IG	-124	-
Total	3506	4009

NOTE 27: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	1530	956
CTEI	764	519
RR	53	332
SNVV	329	761
SICAV	15	8
IG		0
Total	2 691	2 576

NOTE 28: IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Société	31/12/2011	31/12/2010
BTE	508	2 072
CTEI		1
RR	1	651
SICARBTE	85	84
SNVV	1	2
Total	595	2 810

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DU GROUPE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2011.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers

consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Jusqu'à la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu les rapports des commissaires aux comptes des sociétés suivantes :

- Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement
- BTE – SICAR
- Djerba Aghir pour laquelle nous nous sommes basés sur les états financiers de l'exercice 2010.

- En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs sains, notamment ceux ayant fait l'objet de mesures de soutien.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet de prélever sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions dites « collectives » de 2 587 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant la question précitée .

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2011.

Tunis, le 27 Juin 2012

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI